



Activités Périscolaires

CRÉATIONS ARTISTIQUES 2026/2027

Le règlement de 330 € fera l'objet d'une facturation complémentaire à la rentrée et sera directement prélevé aux mêmes échéances que la scolarité (du 02/10 au 02/06).

La 1^{ère} séance débutera la semaine du 14 /09/26 et la dernière séance sera le 25/06/27.

Je souhaite inscrire mon enfant à l'atelier de 12h15 à 13h15 pour l'année scolaire 2026-2027.

- le LUNDI (CE2- CM1 –CM2)
- le MARDI (CE1-CE2)
- le JEUDI (CP-CE1)

POUR LES CLASSES DE CE1 et CE2 MERCI D'INDIQUER VOTRE JOUR DE PRÉFÉRENCE

Nom Prénom :

Classe :

Signature des parents :